



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT NAZAIRE**

Séance du 10 Mai 2022

Délibération n°DEL-2022-30

Nombres de membres :

Afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 12

Date de la convocation : 29/04//2022

Date d'affichage : 29/04/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 10 Mai à 18h15 le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Saint-Nazaire, sous la présidence de Monsieur Gérald MISSOUR.

Présents : Monsieur MISSOUR Gérald, Monsieur COMBA Jean-Bernard, Madame POREAU Sylvie, Monsieur GIRARD Jack, Madame GISSINGER Sylviane, Madame Marie-Diane ALLEMAND, Monsieur LEVANTERI Vincent, Madame MORGAT-BEULIN Monique, Monsieur JUSSEAUME Jérôme, Madame MARILLER Amandine

Procurations : Madame ORNIA Katrine à Monsieur JUSSEAUME Jérôme, Monsieur Didier AZNAR à Madame Marie-Diane ALLEMAND

Absents excusés : Monsieur ALLAINE Franck, Madame VINCENT Anne-Marie, Monsieur DELATTRE Aymeric

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jean-Bernard COMBA est nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération :
FOIRE AUX SANTONS – ADOPTION DES TARIFS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2125-1, L2213-1 et 6, L2212-2 et 5, et L2122-28,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Considérant que la commune souhaite organiser une foire aux santons les 8 et 9 octobre 2022 au Complexe de la Bioune,

Le tarif proposé pour cette manifestation est de :

- 1 table : 15 € pour une table de 1,80 x 0,76m
- 2 tables : 30 € pour deux tables de 1,80 x 0,76m
- 3 tables : 45 € pour trois tables de 1,80 x 0,76m

pour les deux jours d'exposition, avec un maximum de 3 tables pour exposant

Les règles administratives, techniques et financières de cette manifestation sont portées au règlement ci-annexé.

Les recettes seront encaissées par le régisseur de la Régie Produits Divers.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

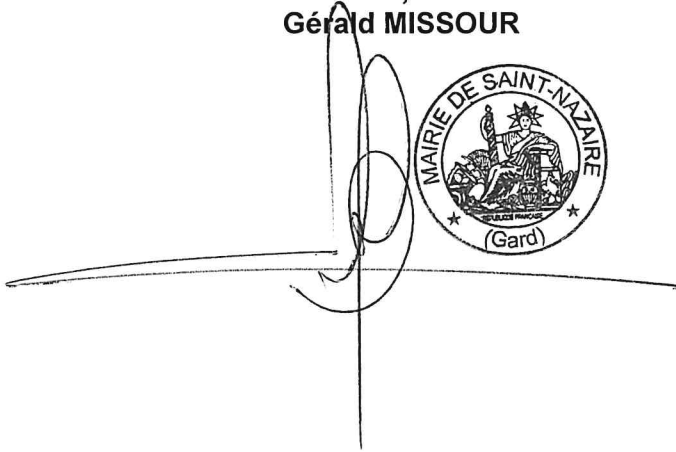
- d'approuver la tarification proposée ci-dessus, ainsi que le règlement relatif à l'organisation de cette manifestation
- d'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents utiles.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE** la tarification proposée ci-dessus, ainsi que le règlement relatif à l'organisation de cette manifestation
- AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents utiles.

Et ont signé les membres présents,
Fait et délibéré à Saint-Nazaire les jours, mois et an susdits,

Le Maire,
Gérald MISSOUR



A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned to the left of the official seal.

